

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL

Mardi 14 décembre 2021

Présents : Joris HURIOT, Mathilde BERTRAND, Bruno HURIOT, Christine MARCHAL LABAYE, Brice MARLANGEON, Janine TRELAT, Gérard VOIRIN, Francis GUILLET, Edouard MAILLARD, Dominique THOMAS.

Absent(e)s excusé(e)s :

Loïc LIDDELL, Jérémy VALANCE, Christelle LOMBARD (pouvoir à Francis GUILLET), Silvia ROPA (pouvoir à Joris HURIOT), Magali GRANGY (pouvoir à Janine TRELAT)

Secrétaire de séance : Christine MARCHAL LABAYE

1. Approbation du compte-rendu de la séance du Conseil Municipal en date du 28 octobre 2021

Unanimité.

2. Approbation du compte-rendu des décisions exercées par le Maire par délégation du Conseil Municipal (délibération n°20/2020 et 08/06/2020)

Unanimité.

3. Attributions de compensations définitives pour 2020 et 2021

Monsieur le Maire rappelle le contexte lié à ce dossier de l'attribution de compensation.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le contenu de la délibération du 7 décembre 2021 de la Communauté de Communes de Mirecourt Dompain concernnant les attributions de compensations définitives pour les années 2020 et 2021.

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que le Conseil Municipal est amené à se prononcer sur les montants des attributions de compensations définitives de la commune de Mattaincourt pour les années 2020 et 2021.

Le Conseil Municipal se positionne, à l'unanimité (1 ABSTENTION) comme suit :

ACCEPTE le montant définitif de l'attribution de compensation définitive pour l'année 2020 de la commune, à savoir :

- Attribution de compensation de fonctionnement : 208 146,50 € ;
- Attribution de compensation d'investissement versée par la commune au titre du Très Haut Débit Losange : 2 116,04 €.

S'OPPOSE au montant définitif de l'attribution de compensation définitive de fonctionnement pour l'année 2021 : 173 104,50 €. Il décide le maintien du montant de l'année précédente à savoir : 208 146,50 €.

ACCEPTTE le montant définitif de l'attribution de compensation définitive d'investissement versée par la commune au titre du Très Haut Débit Losange d'un montant de 2 116,04 €.

4. Délégation au Maire pour réaliser des lignes de trésorerie

En application du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de lui déléguer, pour la durée du mandat municipal en cours, la possibilité de procéder à l'ouverture de lignes de trésorerie dans la limite d'un montant annuel de 200 000 euros.

Monsieur le Maire rappelle qu'une ligne de trésorerie est un concours financier à court terme permettant de mobiliser des fonds à tout moment pour palier une insuffisance momentanée de disponibilités.

Unanimité.

5. Transferts de crédits

Monsieur le Maire présente les mouvements à réaliser sur le budget communal :

- Rénovation énergétique et durable du bâtiment regroupant la Mairie et l'école primaire : + 6 500,00 €.
- Travaux à la Chapelle Notre Dame : + 1 275,00 €
- Diagnostic Basilique Saint Pierre Fourrier : - 7 775,00 €

Unanimité.

6. Motion Centre de Gestion des Vosges

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de motion adressé par le Centre de Gestion des Vosges pour soutenir sa formation « Secrétaire de Mairie ».

Unanimité.

7. Rapport annuel sur le prix et la qualité de l'eau et information sur la compétence « eau »

Monsieur le Maire présente le rapport communiqué par le Syndicat d'eau potable de la région Mirecurtienne.

Un point est également réalisé sur l'actualité nationale (loi 3DS) et locale (étude de gouvernance intercommunale) concernant la compétence « eau ».

Unanimité.

8. Participation communale au projet intercommunal d'équipement sportif « pôle raquettes » à Mattaincourt

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de la Communauté de Communes de Mirecourt Dompain concernnant les disciplines sportives de Tennis et de Badminton à Mattaincourt.

Au regard du plan de financement de l'opération et pour permettre la concrétisation d'un projet structurant pour le territoire, Monsieur le Maire propose à l'assemblée que la commune de Mattaincourt participe financièrement et solidairement à cette opération. Il est précisé que la participation communale ne saurait contribuer à financer à 100 % l'équipement.

Un montant de participation communale de 40 000 € est avancé.

Unanimité.

9. Crédits d'investissement par anticipation au vote du budget primitif 2022

Monsieur le Maire précise que suite à l'acquisition d'un bien par voie de préemption (délibération n°65/2021 du 28/10/2021), il convient de voter, par anticipation du vote du budget primitif 2022, une somme de 120 000 € en section d'investissement pour finaliser l'achat du bien situé au numéro 5 de la rue Louis Pasteur.

Unanimité.

Informations diverses :

- Point sur le projet Gestion des Milieux Aquatiques de l'EPTB Meurthe Madon ;
- Retour festivités Saint Nicolas.